

la ligue de
l'enseignement



TRANSPORT | HÉBERGEMENT | RESTAURATION | ACTIVITÉS
l'expérience du VRAI **TOUT COMPRIS**

DUO | FAMILLE | TRIBU

séjours Neige 2024

DÉPART DE SAINT-BRIEUC - RENNES

www.laligue22.org



VOYAGER AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Forte de son expérience dans le tourisme social et solidaire, notre fédération d'associations laïques et mouvement d'éducation populaire, vous propose une destination montagne pour vos prochaines vacances d'hiver. En période de vacances scolaires ou hors vacances scolaires, profitez de séjours « clé en main » pour vivre pleinement la magie hivernale.

#1

UNE DESTINATION DE CHOIX

Au sommet des Alpes, profitez des plaisirs de la montagne à La Plagne, station de renommée internationale. Sentez battre le coeur de ce village savoyard et goûtez aux richesses locales.

#2

DES DÉPENSES MAÎTISÉES

Transport aller-retour et sur place, hébergement, restauration, matériel, forfait remontées mécaniques, activités... Une formule séjour tout compris. **VRAIMENT** tout compris !

#3

DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS & UN PAIEMENT FACILITÉ

Tarifs groupes de - 20 à - 30 % par rapport aux prix publics. Chèques vacances ANCV acceptés. Frais d'adhésion offerts sur présentation de la carte Cezam en Bretagne. Paiement en 2 ou 3 mensualités possible.

#4

UN VOYAGE SIMPLIFIÉ

Un accompagnateur est à vos côtés tout au long de votre séjour. Sa seule préoccupation : la réussite de vos vacances.

#5

UN CONFORT ASSURÉ

Profitez du transport aller-retour de nuit en autocar grand tourisme pour rejoindre votre hébergement, un village vacances chaleureux et convivial avec une qualité de services garantie.

#6

DES ACTIVITÉS POUR TOUS ET TOUTES !

De véritables vacances « autrement » : défis sportifs, balades, jeux... Débutants ou experts, à chacun son rythme pour profiter des bienfaits de la montagne comme bon vous semble.

ET SES PARTENAIRES !



VOYAGES LE DIVENAH

Confort des véhicules, professionnalisme et chauffeurs expérimentés... Cette société bretonne assure la sécurité de votre voyage dans les meilleures conditions.

LA CARTE CEZAM



La carte Cezam, c'est toute la force du réseau des associations Cezam, de leurs partenaires et des CE adhérents, implantés au cœur des régions. C'est l'alliée des sorties, des loisirs et des vacances partout en France !

BON PLAN

la carte d'adhésion à la Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor est offerte aux détenteurs et détentrices de la carte Cezam !

BON À SAVOIR

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor adhère à :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CENTRE CONFÉDÉRAL, 3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07.

et dispose de :

- l'agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04
- l'agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399

Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours



Certificat d'immatriculation : IM075100379
(article r. 211-21 du Code du Tourisme)

La garantie financière est apportée par : UNAT, 8 rue César Franck, 75015 Paris, France. Contrat n° 336007

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : APAC/MAIF, 3 rue Récamier, 75000 Paris



Votre séjour
en SAVOIE



LA PLAGNE

MONTALBERT

À PARTIR DE
965 €
/ ADULTE
SKIEUR

La Plagne Montalbert est un village convivial à taille humaine. Vous allez pouvoir souffler et apprécier ce site très accueillant, habillé de pierre et de bois. L'occasion aussi de tester la pratique des nouvelles glisses : airboard, snakegliss, monogliss. Ressourcez-vous à l'infini !

VACANCES SCOLAIRES

8 JOURS • 7 NUITS
SAMEDI 24 FÉVRIER --> 2 MARS
SAMEDI 2 --> 9 MARS



DÉPART À 18 H
RETOUR
VERS 10 H

NOUVEAUTÉ 2024 ! ADULTS ONLY ! HORS VACANCES SCOLAIRES

8 JOURS • 7 NUITS
SAMEDI 9 --> 16 MARS

DOMAINE SKIABLE DE PRESTIGE

À VOS SKIS ET/OU RAQUETTES !



ALTITUDE : 1250 À 3250 m
225 KM DE PISTES



LA PLAGNE plante le décor. 70 % des pistes sont situées à + de 2000 m d'altitude.

Des montagnes blanches à perte de vue, un glacier à plus de 3 000 m d'altitude...

2 glaciers équipés, fun slope, buffalo park, snowpark, halfpipe, boarder cross, slalom chronométré, 2 pistes à thème, piste de luge et airbag.



LA PLAGNE
Paradiski



En toute liberté : Votre **forfait Paradiski** pour dévaler les 264 pistes de La Plagne, Les Arcs et Peisey-Vallandry. Cet immense domaine à enneigement exceptionnel culmine à 3 250 m et offre une variété infinie de paysages au fil de 425 km de glisse dont 22 % en forêt.



HÉBERGEMENT PENSION COMPLÈTE ACTIVITÉS / LOISIRS

VILLAGE VACANCES JEAN FRANCO*** :

Implanté à 1 650 m sur le domaine skiable de la Plagne, au cœur de la Vallée de la Tarentaise. Panorama exceptionnel sur la chaîne de la Lauzière pour profiter de l'atmosphère singulière des alpages et de la haute montagne. Chambres de 2, 4, 6 ou 8 lits avec balcon ou terrasse, équipées de douche, lavabo et WC.

Wifi en libre accès au salon et au bar. Salle de télévision, salle informatique, bibliothèque, ludothèque, salle de jeux à disposition (baby-foot, ping-pong, billard).

Linge de toilette non-fourni.

La formule comprend :

Matériel de ski, séances de remise en forme, ateliers créatifs, jeux apéro, soirées spectacles / jeux / dansantes.

Avec participation :

Randos raquettes ½ journée (7 € / pers.) ou journée (9 € / pers.), séances de massage pros avec différentes techniques (½ h = 25 €, 45 min = 35 €, 1 h = 50 €), location paire de raquettes (3 € / jr / pers.), cours ESF.

RESTAURATION

Le chef vous propose une cuisine traditionnelle et familiale. Buffet d'entrées et 2 plats au choix.



Possibilité de panier-repas le midi.

DES TARIFS TRANQUILLITÉ

TARIFS PENSION COMPLÈTE LA PLAGNE*

	VACANCES SCOLAIRES DU 24 FÉVRIER AU 2 MARS	VACANCES SCOLAIRES DU 2 AU 9 MARS	HORS VACANCES SCOLAIRES ADULTS ONLY DU 9 AU 16 MARS
Ad. <u>non</u> skieur	750 €	750 €	720 €
Ad. skieur	995 € / 6 jrs	995 € / 6 jrs	965 € / 6 jrs
Ad. + 65 ans	935 € / 6 jrs	935 € / 6 jrs	915 € / 6 jrs
Enf. 5-12 ans inclus	935 € / 6 jrs	935 € / 6 jrs	ADULTS ONLY

**NOUVEAUTÉ
2024 !**

* Base chambre double

TARIFS SUPPLÉMENT PARADISKI

	VACANCES SCOLAIRES DU 24 FÉVRIER AU 2 MARS	VACANCES SCOLAIRES DU 2 AU 9 MARS	HORS VACANCES SCOLAIRES ADULTS ONLY DU 9 AU 16 MARS
Ad. skieur	40 € / 6 jrs	40 € / 6 jrs	40 € / 6 jrs
Ad. + 65 ans	35 € / 6 jrs	35 € / 6 jrs	35 € / 6 jrs
Enf. 5-12 ans inclus	35 € / 6 jrs	35 € / 6 jrs	ADULTS ONLY

TARIFS ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE

Pour être valable, l'assurance annulation optionnelle doit être souscrite au moment de la réservation du séjour. La notice descriptive des conditions de cette garantie ainsi que votre attestation d'assurance vous seront envoyées par email. Son montant s'élève à 3 % du montant du séjour par personne.

TARIFS ADHÉSION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les séjours Ligue de l'enseignement sont proposés à ses adhérentes et adhérents 2023 / 2024 et aux détenteurs et détentrices de la carte Cezam.

	ADHÉSION 2023/2024
Plus de 18 ans	15 €
Moins de 18 ans	10 €

AU DÉPART DE

- ☐ SAINT-BRIEUC
☐ RENNES



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

VOTRE RÉSERVATION 2024

- ☐ DU 24 FÉVRIER AU 2 MARS ☐ DU 2 AU 9 MARS ☐ DU 9 AU 16 MARS
ADULTES ONLY !

	NB DE VOYAGEURS OU VOYAGEUSES	MONTANT PAR PERS. EN €	MONTANT EN €
Ad. <u>non</u> skieur			
Ad. skieur			
Ad. + 65 ans			
Enf. 5-12 ans inclus			
Suppl. PARADISKI Ad.			
Suppl. PARADISKI Ad. + 65 ans			
Suppl. PARADISKI Enf. 5-12 ans			
Montant TOTAL 1			
Assurance annulation optionnelle (3 % du TOTAL 1)		☐ Oui ☐ Non	
Carte d'adhésion obligatoire <i>Excepté pour les adhérent-es 2023 / 2024 et les détenteurs ou détentrices de la carte Cézam</i>	☐ 15 € / 18 ans	Nombre :	
	☐ 10 € / 18 ans	Nombre :	
	☐ Adhérent-e 2023 / 2024	Nombre :	
	☐ Carte Cézam	Nombre :	
Montant TOTAL 2			
ACOMPTÉ versé (30 % du TOTAL 1+2)			
SOLDE à verser			

VOTRE RÉGLEMENT

- ☐ Par chèque (à l'ordre de : *Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor*)
☐ Par virement bancaire (*voir coordonnées bancaires jointes*)
☐ Par carte bancaire **[NOUVEAU]**
☐ Par chèques vacances
☐ En espèces



Chèques vacances et espèces seront **remis en main propre** contre remise d'un bordereau et sur RDV auprès du Service Séjours, **OU** adressés par **courrier recommandé avec accusé de réception**.

☐ J'ai pris connaissance des conditions générales de vente des voyages et séjours, et des conditions d'application de l'assurance annulation optionnelle en **P. 10 et 11** de la présente brochure.

Fait à :

Le :

Signature :



RENSEIGNEMENTS DES VOYAGEURS ET VOYAGEUSES

DOCUMENT DUPLICABLE

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : **CE représenté :**

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : **CE représenté :**

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : **CE représenté :**

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : CE représenté :

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : CE représenté :

NOM : **Prénom :**

Je suis ☐ un homme ☐ une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉL. 1 : **TÉL. 2 :**

E-MAIL :

Mon activité : ☐ ski alpin ☐ non skieur ☐ rando raquettes

Mon niveau : ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ confirmé

Ma taille (en cm) : **Ma pointure :** **Mon poids :**

Je suis détenteur ou détentrice de la carte Cezam :

N° de carte : CE représenté :

CONDITIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

Établies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'enseignement des Côtes-d'Armor est la représentation départementale de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente fondée en 1866 par Jean Macé. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1 – INSCRIPTION :

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription nous est retournée, accompagnée d'un chèque de 30 % du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 31 jours avant le départ.

2 – ADHÉSION :

Les séjours sont ouverts à aux adhérents et adhérents de la Ligue de l'enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP... sans aucune forme de discrimination.

3 – RESPONSABILITÉ DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent ou l'adhérente et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports routiers, troubles politiques, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes d'insécurité.

Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait

personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent ou adhérente.

4 – RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR :

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention de différents organismes ou prestataires : propriétaires, hôteliers, restaurateur...

Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 – RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANT-ES :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait des participant-es, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Les participant-es doivent attirer l'attention sur tout élément déterminant de leur choix, sur toute particularité les concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement 22. Passé ce délai, cachet de La Poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 – ANNULATIONS :

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez en informer la Ligue de l'enseignement par

lettre recommandée avec accusé de réception, la date de La Poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait des participant-es entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Nombre de jours avant le départ	Montant ou % du prix total retenu
Plus de 31	Frais de dossiers : 85 € / pers. ou 120 € / famille
Entre 30 et 21	30 %
Entre 20 et 15	60 %
Entre 14 et 8	80 %
Moins de 8	100 %
Non présentation	100 %

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par les participant-es entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

Annulation du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage est annulé par la Ligue, l'adhérent-e recevra une indemnité égale à la pénalité supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par souci de sécurité pour les voyageurs ou voyageuses ou pour motif d'insuffisance du nombre de participant-es.

7 – BAGAGES :

Ils doivent être étiquetés. Ils restent sous votre responsabilité et sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

8 – ASSURANCE VOYAGE :

Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de Gritchen, l'ensemble des participant-es à un voyage ou

à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits :

- a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ;
- b) défense et recours : frais réels ;
- c) individuelle "accident corporel" ;
- d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ;
- e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de : vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100 € maximum avec franchise de 110 € par sinistre (vétusté maximum 50 %).

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par Gritchen et que chaque participant-e peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties (*sur demande auprès de la Ligue 22*).

IMPORTANT : L'assurance Gritchen agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait des participant-es).

📞 **D'INFOS** : www.laligue22.org
Rubrique **Séjours / classes découvertes / Environnement** ➔
Séjours à la neige.

9 – PRIX :

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse au choix des prestataires du séjour. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à aux participant-es lors de leur inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour les suites données en cas de modification ou d'annulation d'un séjour.

ATTENTION : l'assurance

annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

10 – CONVOCATION DE DÉPART :

Elle vous sera adressée en temps utile et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau...)

11 – BÉNÉFICIAIRES DES CHÈQUES VACANCES :

La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. Il est indispensable de les remettre « en main propre » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

12 – PLACES LIMITÉES :

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

13 – ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE :

Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré-e devra verser ou l'acompte qu'il ou elle devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent-e doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé ou sur www.declare.fr.

et dans les 5 jours ouvrés, de tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarif : 3 % du montant du séjour ;

ATTENTION : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie ainsi que votre attestation d'assurance, qui vous seront envoyées par email.

📞 **D'INFOS** : www.laligue22.org
Rubrique **Séjours / classes découvertes / Environnement** ➔
Séjours à la neige.

14 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES :

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par la Ligue de l'enseignement 22 aux fins suivantes :

- le traitement de vos demandes par le personnel de la Ligue de l'enseignement, dûment habilité
- vous adresser des informations par téléphone ou par email, uniquement dans le cadre de votre demande.

Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. À défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. Aucune information ne sera cédée ou vendue à un tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement.

Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Création graphique :

Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor

Impression :

Crédits images :

© E. Sirparanta, JNJ Photo, O. Allamand, P. Augier.

**FÉDÉRATION
CÔTES-D'ARMOR**

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

89 boulevard Édouard Prigent
22 000 Saint-Brieuc

Janig JÉGOUREL

02 96 01 51 36

sejours1@ligue-enseignement22.org

www.laligue22.org



Suivre la Ligue 22
[liguedelenseignement22](https://www.facebook.com/liguedelenseignement22)